

“ Le 11 janvier 1764 en place de Grève, à Paris, et dans les principales villes du royaume, notamment à Bordeaux, à La Rochelle et à Montauban, le jugement rendu par la commission fut “ lu et publié à haute et intelligible voix, à son de trompe et cri “ public.”

Par ce jugement, Bigot était banni à perpétuité du royaume, ses biens étaient confisqués, il devait payer 1,000 livres d'amende et restituer 1,500,000 livres.

De plus il devait rester emprisonné à la Bastille jusqu'au paiement de la restitution exigée.

Qu'est-il devenu après cela ? Je l'ignore.

E. Z. MASSICOTTE

“ Le dernier coup de canon ” (II, III, 157.)—La deuxième session du deuxième parlement, sous l'Union, fut ouverte à Montréal par lord Cathcart, le 20 mars 1846. C'est à cette session que le gouvernement proposa une loi de milice qui passa sans opposition, les deux côtés de la chambre étant unanimes à vouloir mettre la milice sur un pied efficace. Sir Etienne-Paschal Taché fit à cette occasion un discours rempli de patriotisme. Après avoir rappelé les exploits de ses compatriotes en 1812, il assura la chambre qu'ils étaient prêts à tenir une conduite aussi héroïque lorsque l'occasion s'en présenterait.

“ Ce que nos pères ont fait, disait-il, ce que nous avons fait nous-mêmes pour la défense de cette colonie, nos enfants seraient encore prêts à le faire, si l'on voulait rendre justice au pays. Notre loyauté à nous n'est pas une loyauté de spéculation, de louis, schellings et deniers, nous l'avons pas constamment sur les lèvres, nous n'en faisons pas un trafic. Nous sommes dans nos habitudes, par nos lois, par notre religion, comme l'a très bien remarqué mon honorable ami pour la cité de Québec, monarchistes et conservateurs. Tout ce que nous demandons, c'est que justice nous soit faite ; et si un ennemi se présente, vous verrez nos légers et joyeux bataillons voler à sa rencontre comme à un jour de fête et présenter hardiment leurs poitrines au fer de l'assaillant. Mais, diront nos détracteurs, vous êtes des mécontents ; un membre qui n'est pas à sa place nous disait, il y a quelques jours, vous êtes intraitables ; vous êtes des rebelles, nous diront les ULTRA ; nous possédons seule la loyauté par excellence ! Mille et mille pardons, messieurs, traitez-nous comme les enfants d'une même mère, et non comme des bâtards ; un peu plus de justice égale, non dans les mots, mais dans les actes ; je réponds que si jamais ce pays cesse un jour d'être britannique, LE DERNIER COUP DE CANON TIRÉ POUR LE MAINTIEN DE LA PUISSANCE ANGLAISE EN AMÉRIQUE LE SERA PAR UN BRAS CANADIEN ”

P. G. R.

Mariés cinq fois. (II, III, 161.)—Mon bisaïeul, M. Louis Dufresne (le grand Dufresne, comme on l'appelait alors), du Pied-du-Courant, maintenant Hochelaga, près de Montréal, père de M. l'abbé